

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 MARS 2023

**OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR
LE PERIMETRE DES 42 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
TARIFICATION PARTICULIERS 2023 - SCENARIO 1**

DE 2023- 009

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 39
Absents : 11
- dont ayant donné pouvoir : 10
Votants : 49
-dont « pour » : 28
-dont « contre » : 15
- Abstentions : 4
- Non participations : 2

Le vendredi 17 mars 2023 à 16h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI-COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean	GUIDICELLI Mathieu MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint RENUCCI Franck SALICETI Nicolas SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Casanova David) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie)	ANTONIOTTI Serge (à Olmeta Pierre) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LECA Jacques (à Soustre Frédéric) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon)	MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin)
---	---	--	---

Absents :

BERNARDI François Albert FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix PASQUALINI Gilles	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre	SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste
--	---	---------------------------------	--

SECRETARIE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Monsieur le Président rappelle que le montant de la redevance est fixé annuellement et forfaitairement par délibération du conseil communautaire pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du CGCT.

Une tarification est instituée pour les usagers par la présente délibération en fonction du service rendu sur chaque zone.

Vu la délibération 2022-036 du Conseil Communautaire du 25 juillet 2022 fixant les zones et les tarifs 2022.

Le Président propose de de fixer le montant de la REOM afin de couvrir à 100% les dépenses de fonctionnement du budget déchets.

Il propose les tarifs ci-dessous afin de tenir compte du prorata applicable lors de la facturation :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023
Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



ZONE	TARIF 2022	TARIF 2023 SCENARIO 1 FIXE PAR LA DELIBERATION	TARIF 2023 SCENARIO 1 APPLICABLE A COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL COMPTE TENU DU PRORATA
Albertacce, Calacuccia, Corscia, Casamaccioli, Lozzi, Moltifao et Morosaglia (Ponte-Leccia)	230 €	472 €	354 €
Castellare-di-Mercurio, Alando, Alzi, Bustanico, Erbajolo, Favalello, Focicchia, Mazzola, Sant'Andria-di-Bozio, Santa- Lucia-di-Mercurio, Sermano, Tralonca	224 €	463 €	348 €
Castifao, Asco, Castello-di-Rostino (Ponte-Novu) et Canavaggia (Fiuminale)	218 €	456 €	342 €
Castirla, Castiglione, Omessa, Piedigriggio, Popolasca, Prato-di- Giovellina et Soveria	206 €	440 €	330 €
Valle-di-Rostino, Cambia, Carticasi, Castineta, Erone, Gavignano, Lano, Rusio, Saliceto, San-Lorenzo, Canavaggia (Village), Aiti, Morosaglia (Village), Castello-di-Rostino (Village), Bisinchi	195 €	425 €	319 €

Où l'exposé du Président,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

2 voix Pour

40 voix contre

0 abstentions

7 Non participations

- Décide ne de pas instaurer les tarifs particuliers de la redevance 2023 comme proposés ci-dessus.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 17 mars 2023*



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

